



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISANTE

**MESSAGE DU MINISTÈRE
DE LA SANTÉ**

Date :
23/01/2026

Référence :
n°2026-01

Émetteurs :
Direction générale de la santé

À l'attention de :
Agences régionales de santé

ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

National

Conduite à tenir dans le cadre du retrait-rappel de plusieurs lots de laits infantiles

MESSAGES CLÉS

- Des retraits sont en cours au niveau international concernant des laits infantiles contenant une huile riche en acide arachidonique (huile ARA) susceptible d'être contaminés par la toxine céréulide.
- Les produits faisant l'objet de ces rappels sont listés sur le site RappelConso.
- A ce jour, aucun lien n'a scientifiquement été démontré entre la consommation d'un lait infantile retiré du marché et une éventuelle pathologie ou le décès d'un nourrisson.
- Dans le cadre de cette alerte, nous avons demandé aux professionnels de santé de vous remonter toute situation préoccupante.



Mesdames, Messieurs,

Depuis décembre, une alerte internationale est en cours sur des laits infantiles potentiellement contaminés par une toxine, la céréulide, pouvant être produite par certaines souches de bactéries, dont *Bacillus cereus*. La source de cette contamination provient de la matière première d'huile riche en acide arachidonique" (huile ARA) entrant dans la composition de certains laits mis sur marché. A titre de précaution, plusieurs industriels ont été amenés à rappeler proactivement des produits commercialisés.

Un communiqué de presse interministériel a été publié le 22 janvier 2026 et est disponible sur le site du ministère chargé de la santé :

<https://sante.gouv.fr/actualites-presse/presse/communiques-de-presse/article/point-de-situation-autour-des-retraits-rappels-volontaires-des-laits-infantiles>

À ce stade, il n'a pas été mis en évidence de lien de causalité entre la consommation des laits infantiles concernés et la survenue de symptômes chez des nourrissons. Cependant, des investigations sont en cours concernant plusieurs signalements.

1. Les mesures de retraits et rappels en cours

A ce jour, plusieurs industriels produisant des laits infantiles ont mis en place des mesures volontaires de rappel de produits qui sont identifiables d'après les fiches publiées sur le site <https://rappel.conso.gouv.fr> régulièrement mis à jour.

Les personnes ayant acheté des produits issus des lots concernés sont invitées à ne plus les consommer.

2. Éléments communiqués aux professionnels de santé (DGS urgent du 23 janvier 2026)

Les professionnels de santé ont été sensibilisés sur **les signes cliniques évocateurs** d'une intoxication par la toxine céréulide :

- Ces signes sont ceux d'une toxi-infection alimentaire. Chez le nourrisson, les symptômes sont dominés par des vomissements précoces et répétés pouvant être accompagnés d'une diarrhée et d'une fièvre modérée à élevée.
- Le délai d'apparition des symptômes est court, le plus souvent compris entre 1 et 12 heures après l'ingestion de l'aliment ou du lait contaminé. L'évolution est très généralement favorable, avec une régression spontanée des symptômes en 6 à 24 heures. Toutefois, chez le nourrisson, le risque principal est la déshydratation aiguë.

Il a été rappelé aux professionnels de santé les grands **axes de prise en charge thérapeutique** d'une toxi-infection alimentaire, fondés principalement sur la réhydratation. Une consultation médicale urgente est indiquée en cas de signes de gravité.



3. Recommandations formulées aux familles

En cas de consommation de lots de laits concernés par le rappel, il peut être **conseillé aux familles** de :

- Arrêter immédiatement d'utiliser le lot de lait concerné même si l'enfant n'a pas de symptôme et conserver la boîte à des fins d'analyses ultérieures éventuelles.
- En cas de symptômes évocateurs uniquement, réaliser une déclaration sur le portail des signalements en précisant la marque, le n° de lot et si un médecin a été consulté : <https://signal.conso.gouv.fr/fr>.
- Utiliser temporairement un autre lot de lait infantile ne faisant pas l'objet de mesures de rappel, si nécessaire après avoir pris l'attache d'un professionnel de santé.
- Demander conseil à un professionnel de santé (médecin, pharmacien, sage-femme...) en cas de doute et/ou contacter le 15 en cas d'urgence.
- En cas de symptômes graves ayant nécessité hospitalisation uniquement, conserver la boîte de lait entamée à des fins d'analyse ultérieure, si nécessaire.

4. Points de vigilance à votre attention

Nous vous remercions de **transmettre au CORRUSS toute situation préoccupante** dont vous auriez connaissance. Pour rappel, un signalement spécifique à cet événement a été ouvert au niveau national sur le portail des signalements SISAC.

Cette alerte sanitaire faisant l'objet de plusieurs enquêtes judiciaires **nous appelons à votre vigilance quant au respect du secret de l'instruction**.

De plus, nous vous demandons de bien vouloir transmettre le DGS-Urgent précisant les **signes cliniques évocateurs d'une intoxication par la toxine céréulide ainsi que la conduite à tenir associée** aux services de protection maternelle et infantile situés sur votre territoire (PMI).

Concernant les sollicitations que vous pourriez recevoir de la presse, nous vous rappelons que les réponses sont coordonnées par les services de communication des ministères chargés de la santé et de l'alimentation. **Aussi nous vous remercions de ne pas communiquer sur cette situation et de transmettre aux services de la DICOM (DICOM-crise@sg.social.gouv.fr) toute demande presse que vous pourriez recevoir ou à renvoyer directement les journalistes vers le service presse du Centre de crises sanitaires (alertes-presse@sante.gouv.fr).**



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Je vous remercie pour votre mobilisation dans le cadre de gestion de cette alerte sensible. Le Centre de crises sanitaires est à votre disposition en cas de nécessité.

Pr Didier LEPELLETIER

Directeur Général de la Santé

Signé